

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix –Travail –Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

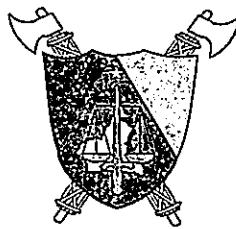
COMMUNE DE BOT-MAKAK

SECRETAIRE GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES

PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE FOR
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLIC PROCUREMENT

DECISION MUNICIPALE N° 3

/DM/CBM/SG/SIGAM DU 20 FEV 2025 2025

PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008/AONO/C- BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 14 FEVRIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOEUR DE L'HOTEL DE VILLE (L=450ML), D'AMENAGEMENT DES VRD ET LA VIABILISATION DE LA CITE MUNICIPALE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

(POUR LE LOT NUMERO 1 = CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOEUR DE L'HOTEL DE VILLE DE BOT-MAKAK (L=450ML), AMENAGEMENT DES VRD)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

Vu La Constitution ;
Vu La Loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu Le décret N° 77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents ;
Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant Crédit, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N° 000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu La lettre 24 N° 10441/L/FEICOM/DG/DIPDCTD/SDIT du 28 Novembre 2024 accordant le financement pour la construction d'une clôture au tour de l'hôtel de ville et aménagement des VRD ;
Vu Délibération Municipale N°16-2024/Dé/CBM/SG du 19 décembre 2024 Autorisant le Maire à solliciter un financement de cent onze millions cent soixante quinze mille quatre cent un (111 175 401) de FCFA auprès du FEICOM pour la construction d'une clôture autour de l'hôtel de ville et l'aménagement des voies et réseaux divers (VRD) à la Commune de Bot-Makak ;
Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 008/AONO/C- BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 14 FEVRIER 2025 pour l'exécution des travaux de construction d'une clôture autour de l'hôtel de ville (L=450ML), d'aménagement des VRD et la viabilisation de la cité municipale de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre (pour le lot N° 01) ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} En application des dispositions de l'Article 102 du Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; le lot N° 01 = construction d'une clôture autour de l'hôtel de ville (L=450ML), d'aménagement des VRD) du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 008/AONO/C- BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 14 FEVRIER 2025 pour l'exécution des travaux de construction d'une clôture autour de l'hôtel de ville (L=450ML), d'aménagement des VRD et la viabilisation de la cité municipale de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre, est pour compter de la date de signature annulé.

Article 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP ;
- FEICOM-CENTRE ;
- DARMAP pour publication ;
- Pdt CIPM / Bot-Makak ;
- DD / MINMAP / NK ;
- CHEF SIGAM / CBM ;
- Affichage,
- Archives.



Viken Nemb Jean Pascal
Faculté en Sciences de Gestion
et Communication

REPUBLIC OF CAMEROON

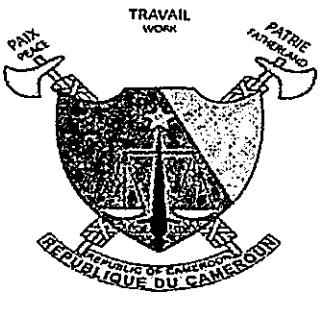
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° 2 /DM/CBM/SG DU 26 FEV 2025
Révisant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)
placée auprès de la Commune de Bot-Makak pour l'exercice 2025

Le Maire de la Commune de Bot-Makak,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°024/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n° 77/091 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats et établissements communaux ;
Vu le décret n° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination des Préfets ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'arrêté n°000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 portant Relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Décision N° 000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu le Certificat de prise de service N° 00000002/CPS/CBM/SG/04/2024 du 23 Avril 2024 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1er : Est révisé, pour compter de la date de signature de la présente Décision Municipale, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) placée auprès de la Commune de Bot-Makak, comptant pour l'exercice 2025. Il s'agit de :

➤ **Président :** Monsieur NLEND Dieudonné ;

➤ **Secrétaire :** Monsieur BOGNIS Ernest André ;

Membres :

➤ Monsieur KONGO Emile, représentant du MINMAP ;

➤ Monsieur AKEM René Christian, représentant du MINFI ;

➤ Madame NYEMA AZOUGOU Romualde Epse NDZIBI, représentante du Maitre d'Ouvrage ;

➤ Monsieur BAYIHA BA LISOG Charles Cyrille, représentant de la Tutelle ;

Article 2: Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévue par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Maîtrise en Sciences de Gestion
et Comptabilité

Ampliations:

- MINDEVEL/YDE ;
- MINMAP/YDE ;
- MINFI/YDE ;
- ARMP/CENTRE ;
- SG/C-BM ;
- RM/C-BM ;
- Intéresses ;
- Archives/Chrono.